



Conditions générales

1. Tarifs

Tous les prix sont en francs suisses hors taxes (HT). La SolBra se réserve le droit de procéder à des modifications des prix pour des demandes spécifiques et exceptionnelles

2. Inscription et conclusion du contrat de formation

Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé constitue une reconnaissance de dettes, selon l'art. 82 LP. Si l'inscription est faite sous un format électronique, le bulletin d'inscription ne doit pas être signé et il constitue également une reconnaissance de dettes, selon l'art. 82. Dans ce cas précis, cela signifie que le participant accepte également les conditions générales. L'inscription est valable pour l'intégralité de la formation. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. La formation peut débuter avec un nombre minimum de participants.

3. Limitations de responsabilités

La SolBra ne saurait être tenue pour responsable de vols ou de pertes, survenant à l'occasion des formations, d'effets personnels des participants ou formateurs.

4. Organisation des formations

La SolBra se réserve le droit :

- De facturer des frais administratifs en cas de no show ;
- De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des formations, y compris l'annulation des cours pour raisons majeures ;
- De décaler ou d'annuler une formation complète, si contre toute attente, le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure ;
- De regrouper des sessions ou de déplacer le lieu de déroulement ;
- De modifier l'horaire, le jour et les dates du planning de formation ;
- D'adapter le modèle de formation proposé, par exemple de présentiel à distance et vice-versa.

En cas d'empêchement du formateur prévu, la SolBra procédera à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. La SolBra informera les participants par courriel ou téléphone aussi rapidement que possible. Si nécessaire, la SolBra procédera aux remboursements des cours annulés.

5. Protection des données privées

Par le biais de leur inscription à une formation ou à un séminaire, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par la SolBra. Les données ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur sauf sous une forme anonyme.

6. Confidentialité

Les échanges entre participants sont confidentiels. Chaque participant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participants, leur employeur, ainsi que les clients de ces derniers ou de la SolBra, auxquelles il accède à l'occasion des formations.

7. Propriété intellectuelle

La SolBra et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit de la SolBra. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite et préalable de la SolBra.

8. Modalités de paiement

L'écolage de la formation doit être réglé selon le délai de paiement figurant sur la facture. L'écolage total de la formation est à payer dans un délai de 30 jours après la date de facturation.

9. Frais de formation

Les frais d'écolage comprennent les heures de formation. Selon la formation, les différents supports (documentation, exercices/solutions et supports de cours) sont transmis en version électronique. Les autres frais (par exemple : ouvrages, transports, repas, hébergement, etc.) sont à la charge exclusive du participant.

10. Annulation d'inscription du participant

Tout désistement avant le début de la formation doit être porté à la connaissance de la SolBra par écrit. En cas de désistement plus de 15 jours avant la formation, aucun frais ne sera facturé, à moins de 15 jours, l'intégralité de la formation sera facturée.

11. Absences

Les absences totales ou partielles à une formation, qu'elles qu'en soient la nature, ne modifient pas la facturation du cours. La SolBra se réserve le droit de facturer des frais administratifs en cas de no show.

12. Attestation de formation

A l'issue de la formation, une attestation est délivrée aux participants ayant suivi au minimum 80% des cours.

13. For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne.

